

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté!

## ABONNEMENTS

LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, chez M. PREVAIL, 28, Rue d'Assas

# Déposition du général de Pellieux. -- Déroute du Syndicat

## LA JOURNÉE

L'audience d'hier à la cour d'assises a été rendue des plus intéressantes par la présence et la déposition du commandant Ravary, du colonel de Paty de Clam, du colonel Henry et surtout par la déposition du général de Pellieux qui n'a pas craint d'affirmer que la conduite du colonel Picquart, livrant un dossier d'espionnage à un étranger était indigne, qu'il était heureux d'avoir concouru à l'acquiescement du commandant Esterhazy et prouvé ainsi qu'il n'y avait qu'un traître en France et non pas deux.

Cette émouvante déclaration a produit l'émotion la plus profonde. Elle a achevé la déroute du syndicat Dreyfus.

Un officier, membre du premier conseil de guerre, interviewé, a affirmé de la façon la plus formelle la culpabilité de Dreyfus et déclaré qu'aucun indice, jusqu'à présent, ne pouvait infirmer les preuves formelles que le conseil avait eues sous les yeux de sa trahison.

que fois que je touche la poignée de ce sabre, je me sens avec lui prêt à supporter toutes les injures.

Le colonel Picquart, en tenue de tirailleurs algériens, arrive.

Les curieux se précipitent vers lui et crient : « Vive Picquart ! A bas Picquart ! »

Le colonel salue et entre à son tour dans le palais. Arrivé sur les marches il est l'objet d'une ovation de ses amis, les cris « A bas les vendus ! A bas Picquart ! » redoublent alors d'intensité.

Le colonel se retourne vers le public et jette un regard méprisante sur ceux qui manifestent contre lui.

Une bordée de sifflets et des manifestations prolongées mettent de l'animation dans le tableau singulièrement impressionnant de la foule.

A 10 h. 45, M. le président Delorgue entre le premier au Palais, accompagné de sa famille. Une légère trace de fatigue se lit sur les traits du magistrat qui gravit rapidement les degrés et s'entretient quelques minutes avec M. Touny, directeur de la police municipale.

Quelques instants après, M. Player, maître de l'Ordre des avocats, gravit à son tour le perron et rejoint dans son cabinet M. Delorgue avec lequel il a une conversation qui dure quelques minutes.

**LE SERVICE D'ORDRE. — LES PERSONNALITÉS.**

Les nouvelles formalités ont été prescrites aujourd'hui pour compléter le service d'ordre organisé hier. Pour empêcher l'envahissement de la salle d'audience et la porte d'entrée réservée aux témoins et aux journalistes, le commandant des gardes du Palais se tient là en permanence et marque lui-même d'un trait de crayon rouge les cartes qui sont le nouveau contrôles à l'entrée même de la Cour.

Le service d'ordre à l'intérieur de la salle est dirigé par M. Touny, directeur de la police municipale. Un double cordon de gardes municipaux est installé dans le prétoire.

Les bancs réservés aux témoins sont occupés par les gardes qui rendent les places au fur et à mesure de l'arrivée des témoins.

Dans les places réservées, on remarque beaucoup de dame en toilettes élégantes parmi lesquelles : Mmes Zola, Labori, Mlle Clémenceau, etc.

Les personnalités sont aussi nombreuses. Citons MM. Prévrier, premier président ; Maneau, président ; le général de division Meunier, le général de Luxer, etc.

A 11 h. 1/2 seulement, l'entrée de la salle a été permise aux témoins et, pour éviter l'encombrement, on ne laisse pénétrer que par petits groupes.

M. Emile Zola, accompagné de M. Labori et M. Perreux, accompagné de MM. Albert et Georges Clémenceau arrivent à 11 h. 50, précédés d'agent vélocipédiques. La voiture de Zola pénètre dans la cour au vu de quelques Orlévres. Des cris de « A bas Zola ! » se font entendre.

A midi 10, la sonnette retentit annonçant l'entrée des jurés.

Quelques minutes après la cour est annoncée.

**L'Audience**

**REJET DES CONCLUSIONS**

Le conseiller Délégué rend son arrêt sur les conclusions déposées par M. Labori.

1° Sur la communication des pièces relatives au conseil d'enquête qui a jugé le colonel Picquart ;

2° Sur les affaires en cours d'instruction.

La cour rejette les conclusions et passe aux débats.

M. Clémenceau fait quelques observations au sujet de la non-comparution de Mme de Boulangy.

Puis le président annonce qu'il a reçu une lettre du général de Boisdeffre demandant que le colonel Henry qui se trouve dans un état de santé déplorable, soit entendu le plus tôt possible, aujourd'hui même s'il est possible.

Il en sera fait ainsi.

Par une autre lettre, Mme Dreyfus déclare au président qu'elle est souffrante et qu'elle ne peut venir.

Voici le texte de la lettre adressée par Mme Dreyfus à M. Labori :

M. Trarieux. — Je n'ai pas eu à m'occuper de l'affaire Dreyfus, mais si j'avais eu l'occasion de m'en occuper, il me serait difficile de m'en expliquer.

Le président. — Du reste la question ne se sera pas posée et nous ne pourrions pas nous en occuper.

M. Labori. — M. Trarieux a-t-il eu connaissance de la mission confiée au colonel Picquart ?

Le président. — M. le général de Boisdeffre a dit hier qu'il était une mission secrète, nous ne pouvons donc pas nous en occuper.

M. Trarieux. — Les secrets que contiennent les pièces relatives à cette mission ne concernent pas la défense nationale, mais ce sont des affaires de service que je ne crois pas devoir dévoiler. Cependant j'ai lu les ordres de départ et mon opinion est que le colonel Picquart conservait en partant des relations cordiales avec ses chefs. Cependant je dois ajouter que j'ai eu l'impression qu'on voulait éloigner le colonel Picquart de Paris.

M. Labori. — M. Trarieux peut-il nous dire quelque chose de la visite que lui fit au ministère de la justice un grand avocat ?

M. Trarieux. — Il s'agit de M. Demange.

M. le président. — Cette visite intéressait-elle l'affaire Dreyfus ?

M. Trarieux. — Certainement.

M. le président. — Alors n'en parlez pas.

M. Labori proteste et rappelle les paroles prononcées hier par M. le général Mercier et ajoute :

Ici, chacun peut parler pour nuire à M. Zola, mais la parole est interdite à ceux qui veulent le défendre.

M. le président. — J'ai agi impartialement ; il a été impossible d'arrêter le général Mercier et de l'empêcher de prononcer des mots litigieux, mais je ne puis que m'en référer à l'arrêt de la Cour et empêcher la défense d'essayer par des questions indirectes à arriver à parler contre l'autorité de la chose jugée. (Marques d'approbation dans l'auditoire.)

M. Emile Zola se lève vivement :

On m'a reproché de ne pas avoir suivi la voie légale pour arriver à la révision du procès Dreyfus.

Je demande que les deux questions suivantes soient posées à M. Trarieux :

1° A-t-il su que M. Scheurer-Kestner voulait introduire la révision du procès Dreyfus auprès du garde des sceaux ?

2° Que pense-t-il de cette voie légale ?

M. Trarieux explique longuement comment M. Scheurer-Kestner essaya d'introduire cette demande de révision par voie légale et, pour son avis sur cette voie légale, il se borne à rappeler ce qu'il a écrit à plusieurs reprises dans le journal le Temps sur cette question.

**LE COMMANDANT FORZINETTI**

Le commandant Forzineti, en civil, vient prêter serment. Il déclare ses noms et qualités.

M. Labori. — Est-il vrai que le commandant Forzineti ait affirmé qu'à aucun moment le capitaine Dreyfus n'avait fait des aveux ?

Le président. — La question ne sera pas posée.

M. Labori. — Alors je renonce à l'audition du groupe suivant de témoins à qui je voudrais poser la même question.

Voici ces témoins : MM. Fontbrune, capitaine Lehr-Renaud, Clisson, Dumont, Urbain-Gohier et Mme Chaperon.

M. le président. — Le ministère public renonce-t-il également à l'audition de ces témoins ?

La réponse est affirmative et le commandant Forzineti se retire.

**LE DOCTEUR SOUQUET**

Paris. — M. le docteur Souquet vient déposer sur la demande de M. Clémenceau. Le témoin déclare qu'il est vrai qu'il n'a pas trouvé Mme de Boulangy à son domicile, mais bien dans sa famille, à Neuilly.

Le témoin décline ses noms et qualités et dit qu'il est prêt à répondre aux questions qui lui seront posées et qui ne toucheront pas au secret professionnel. Il ajoute qu'avant de déposer il s'adresse à la Cour pour protester contre ce qui a été dit à la cour sur ses affaires privées qui ne regardent que lui.

C'est avec tristesse, dit-il, que je fais cette constatation, mais je suis un galant homme et l'estime de mes chefs me suffit. Je m'indigne cependant qu'on ait osé toucher à une jeune fille digne de tout respect. Je demande à la Cour d'écartier désormais toutes ces questions du débat. (Vif assentiment.)

M. Labori. — Pardon, cette jeune fille a 35 ans. Je n'ai d'ailleurs jamais eu la pensée d'insulter Mlle de Comminges.

M. Labori veut de nouveau poser au témoin des questions sur tout ce qui concerne l'affaire Dreyfus.

Sur l'invitation du président, il y renonce pour le moment.

M. Labori. — Je tiens à demander au commandant du Paty de Clam s'il a connu la famille de Comminges.

Le témoin répond affirmativement.

M. Labori. — Alors le témoin peut-il nous dire s'il a entretenu une correspondance avec la famille de Comminges.

Le colonel. — Je demande à me taire. La question posée touche un terrain privé et n'a aucun rapport avec l'affaire Esterhazy. Je ne réponds pas.

M. Labori. — Ah ! je proteste ! Successivement on se retranche derrière le secret professionnel, derrière le secret d'Etat et même derrière le secret privé. (Murmures dans l'auditoire.) Dans ce cas, je dois renoncer à poser à nouveau certaines questions au témoin.

M. le colonel du Paty de Clam se retire.

**LE CAPITAINE DE COMMINGES**

On introduit le capitaine de Comminges, frère de Mlle de Comminges.

M. Labori veut de fournir au colonel du Paty de Clam, sur ce qu'il a dit de Mlle de Comminges.

Il dit n'avoir jamais voulu manquer de respect à Mlle Blanche de Comminges. Il ajoute :

Après ce qui vient de se passer avec le colonel du Paty de Clam je renonce à l'audition du témoin.

Le capitaine de Comminges se retire.

**LE COLONEL HENRY**

On annonce que le colonel Henry vient d'arriver. Il est immédiatement introduit. Un vif mouvement de curiosité l'accueille.

M. Labori. — Le témoin peut-il nous dire ce qu'il y a d'exact dans les faits énoncés dans le rapport du commandant Ravary, sur la communication d'un dossier secret au colonel Picquart et sur l'ordre donné par le colonel Picquart de faire ouvrir l'armoire secrète du colonel Henry ?

R. — J'étais absent lorsque le dossier fut pris par le colonel Picquart. Il demanda le dossier à l'archiviste Gribelin qui lui donna.

Le président. — M. Gribelin était-il sous les ordres du colonel Picquart ?

R. — Parfaitement.

M. Labori. — Vous étiez sous les ordres du colonel Picquart ?

R. — Absolument ; je n'étais alors que commandant et il était lieutenant-colonel.

M. Labori. — Donc c'était votre chef de service ?

R. — Parfaitement, mais le colonel Sandherr n'avait fait promettre, en me confiant ce dossier, de ne l'ouvrir qu'en sa présence, celle du ministre et de moi-même.

D. — Quelle était la personne dans ce service qui se trouvait directement sous les ordres du général Gonse ?

R. — M. Labori. — Cela me suffit.

Le général Gonse est rappelé à la barre ; il reproche au colonel Picquart d'avoir abusé des lettres qu'il écrivait dans le service ; le service des renseignements, dit-il, est tellement secret, tellement spécial que personne au monde ne doit le connaître en dehors du chef d'état-major et du ministre de la guerre qui seuls peuvent et doivent connaître les dossiers dans ce service ; le colonel Sandherr est mort à la peine ; c'est un service écrasant et quand on en est chargé on doit observer toutes les garanties de secret et de discrétion qu'il impose.

Le colonel Henry. — C'est avec Picquart que vous examiniez le dossier.

M. Zola. — Quel était le dossier qui se trouvait sur le bureau de Picquart ?

R. — C'était un dossier secret.

M. Zola. — Celui de l'affaire Dreyfus.

R. — Celui-ci fut scellé en 1895.

M. Labori demande que malgré son état de santé, le colonel Henry soit tenu de revenir à l'audience si besoin est. L'audience est suspendue.

**REPRISE DE L'AUDIENCE**

A la reprise de l'audience, à 3 heures, après le dépôt des conclusions tendant à ce qu'un magistrat fut commis par la cour pour aller poser à Mme de Boulangy une série de questions.

On entend M. de la Batut, député, lequel déclare qu'ayant servi en 1876 sous les ordres du lieutenant-colonel du Paty de Clam il fut puni de 15 jours de prison pour avoir terminé une composition par ces mots : « Il est à souhaiter que ce soit l'intelligence et non pas le canon qui gouverne le monde. »

Le lendemain, le colonel leva la punition.

Le commandant d'Ormescheville, rapporteur près du conseil de guerre qui condamna Dreyfus est à la barre.

M. Labori. — Est-ce que toutes les charges qui pèsent sur le capitaine Dreyfus figurent dans le rapport ?

Le président (intervenant). — La question ne sera pas posée.

Successivement défilent à la barre, le colonel Maurel qui présida le conseil de guerre qui condamna Dreyfus, le greffier Vallicelle, le colonel Elckmann, le commandant Patron, qui composèrent le conseil, mais le président se refuse à leur poser la question de savoir si, à leur connaissance, une pièce secrète fut communiquée au conseil de guerre en dehors de l'accusé et du défenseur ; tous ces témoins se retirent sans avoir dit un mot.

**LE COMMANDANT RAVARY**

Arrive le commandant Ravary, auteur du rapport concernant l'affaire Esterhazy.

M. Labori. — Pourriez-vous nous fournir des indications sur ce qu'était la pièce secrète dont vous nous avez parlé dans votre rapport ?

Le commandant Ravary. — Je faisais allusion à une pièce qui se trouvait établie sur le bureau de M. Picquart lorsque M. Leblois en prenait connaissance d'après ce qu'il fut à l'enquête par un témoin.

M. Labori. — Je ne puis m'empêcher de trouver étrange la façon dont s'est menées les instructions judiciaires. (Violents murmures.)

Le commandant Ravary. — Toutes nos instructions sont faites avec conscience et honnêteté.

D. — Savez-vous ce qu'était le document libérateur ?

R. — Absolument pas.

**Importante déposition**

**DU GENERAL DE PELLIEUX**

Le général de Pellieux dépose :

Le général. — Profondément respectueux de la justice de mon pays, je demande de ne pas me retrancher derrière le secret professionnel, je considère qu'il est temps de dire toute la vérité pour que tout le monde le sache.

L'appui de l'accusation portée par Mathieu Dreyfus contre Esterhazy, je puis dire que, venu dans mon cabinet, il ne m'a donné aucune preuve de ses accusations. Il en fut ainsi de M. Scheurer-Kestner qui déclarait n'avoir aucun dossier personnel et demandait que, pour que l'enquête fut sincère, on fit venir le colonel Picquart.

M. Leblois fut ensuite convoqué dans mon cabinet ; il plaça sous mes yeux des lettres et des fac simile et il déclara qu'un dossier, prouvant la trahison d'Esterhazy, existait au ministère de la guerre ; il ajoutait qu'il connaissait Picquart, son ami d'enfance, et qu'il était bien renseigné.

Or, s'écrie le général de Pellieux, rien n'est plus sérieux qu'une affaire d'espionnage et le colonel Picquart n'a pas hésité à le communiquer à un étranger ; c'est indigne.

Des applaudissements prolongés éclatent dans l'auditoire, coupant le silence profond qui n'avait cessé de régner pendant le commencement de cette importante déposition.

Le public, les jurés, les avocats sentent la gravité de ces témoignages qui sont comme un coup de massue pour le syndicat.

Et de nouveau il se fait un grand silence.

Le général de Pellieux parle alors de la défense que présente le commandant Esterhazy sur la question du bordereau ; rien n'était moins probant que les fac simile publiés par les journaux et qui ont tous des caractères frauduleux.

Faisant allusion à la carte envoyée à Esterhazy et qui pouvait le faire soupçonner de relations louches avec un agent étranger, il dit que le moyen de correspondre ainsi sur des sujets aussi graves était trop naïf pour qu'il pût ajouter aucune confiance dans cette carte déchirée qui n'avait pas le timbre de la poste.

Le général de Pellieux ajoute :

« J'arrive en affaire très grave ; le colonel Picquart fut obligé d'avouer que sans mandat, sans autorisation de ses chefs, il avait fait cambrioler l'appartement d'Esterhazy ; ce sont là des manœuvres inavouables, aussi quand le conseil de guerre acquitta Esterhazy, je n'en fus pas étonné ; j'ajoute que je suis fier d'avoir concouru à l'acquiescement d'Esterhazy et prouvé que dans l'armée française il n'y avait pas deux traîtres, qu'il n'y en avait qu'un (Violents applaudissements). »

Le général veut dire quelques mots sur Dreyfus ; le président lui fait observer que la chose n'est pas possible et le général se retire accompagné de nouvelles et vives acclamations.

Zola parait atterré ; M. Labori est impassible ; c'en est fini des espérances et des mensonges du syndicat. La ferme et nette déposition du général de Pellieux détruit l'échafaudage de leurs accusations.

**NOUVEL INCIDENT**

Un nouvel incident se produit. M. de la Batut demande à être entendu. M. de la Batut dit qu'en regagnant sa place M. du Paty de Clam lui a dit : « Vous en avez menti ! » (Mouvement.)

L'incident est clos, les paroles prononcées par M. de la Batut ayant été mal entendues par M. du Paty de Clam.

M. Labori. — Il y a là un outrage à un témoin. Nous espérons que la cour le réprimera. M. du Paty de Clam. — Je regrette, dans un premier mouvement de vivacité d'avoir peut-être employé une expression vive, mais si M. de la Batut maintient ses paroles de tout à l'heure, il a prononcé une inexactitude. Ce n'est pas moi qui ai corrigé ses compositions.

**M. PAUFFIN DE SAINT-MOREL**

M. Pauffin de Saint-Morel déclare qu'il a fait la démarche que l'on sait après de Rochefort de son initiative privée ; il a cru de son devoir d'aller lui redire ce qui se disait tout haut à l'état-major.

« J'ai eu tort, paraît-il ; on m'a frappé, je m'incline. »

Répondant à M. Labori il ajoute que la conviction de l'état-major est formelle sur la culpabilité de Dreyfus.

On appelle ensuite M. Dupuy ancien président du conseil.

M. Labori formule des questions visant l'affaire Dreyfus et le président refuse naturellement de les poser. Il en est de même pour M. Guérin, ancien garde des sceaux, de sorte que M. Labori déclare que dans ces conditions il renonce à l'audition de MM. Delcassé, Leygues, Poincaré et Delleval, anciens ministres.

**AUDITION DE M. THÉVENET**

M. Thévenet (ancien ministre de la justice) :

Je suis absolument convaincu que Zola fut de bonne foi dans cette affaire ; ce qui me le fait penser, c'est que la dame volée, si elle existait réellement, n'aurait pas été recherchée.

En effet, beaucoup de membres du Parlement se sont étonnés comme moi que dans l'intérêt de la défense nationale elle-même on n'ait pas fait cette enquête. Il aurait fallu savoir si cette femme volée pouvait si aisément disposer des pièces secrètes comme celle du document libérateur démontrant, disait-on, la culpabilité d'Esterhazy et si cette pièce avait été dérobée au ministère de la guerre et remise en sa possession ; je comprends qu'en présence de cette lacune de l'instruction la conscience de Zola ait été troublée.

De l'acquiescement d'Esterhazy je le félicite, car il est réconfortant de constater que des traités n'existent pas dans notre armée, mais je regrette que dans une affaire qui occupe l'Europe entière on n'ait pas fait la lumière plus complète.

Je me permettrai de m'étonner ensuite que les honorables officiers entendus se soient tous retranchés derrière le secret professionnel pour ne pas dire si une pièce secrète avait été communiquée au conseil de guerre. Si on avait été fixé sur ce point, aucun secret d'Etat n'aurait été divulgué et la dignité humaine aurait été sauvegardée. (Bruit.)

Je me serais incliné devant la parole d'honneur du ministre de la guerre ou du général Mercier s'ils étaient venus et déclarer par oui ou par non, qu'une pièce secrète avait été ou n'avait pas été communiquée au conseil de guerre. L'agitation se serait calmée et ce pays aurait retrouvé le calme dont il a tant besoin.

Cris : Oui ! Oui ! (Violent tumulte.)

M. Thevenet se retire et des manifestations se produisent.

M. Salles, avocat. — Avez-vous quelque chose à dire sur l'affaire Dreyfus ou sur l'affaire Esterhazy ?

R. — Sur l'affaire Esterhazy, non.

Le président. — Vous n'avez pas à parler de l'affaire Dreyfus.

Une discussion des plus violentes s'engage alors entre les défenseurs et le président qui dit : « Déposez toutes les conclusions que vous voudrez, cela nous est égal. »

M. Labori. — C'est un procès de tendance qu'on nous fait ici (bruit).

L'audience est suspendue à 4 heures pour permettre à M. Labori de rédiger des conclusions sur cet incident. L'agitation est des plus grandes dans la salle.

**CONCLUSIONS DIVERSES**

A la reprise de l'audience, à 5 heures 35 M. Labori donne lecture des conclusions suivantes :

Plaise à la Cour.

Attendu que la déposition des témoins est indispensable à la manifestation de la vérité et aussi pour établir la bonne foi du prévenu ; que refuser de l'entendre serait violer les droits de la défense.

Attendu que la question mentionnée au dispositif intéresse au plus haut point le droit de la défense qu'elle n'est susceptible de porter aucune atteinte à l'autorité de la chose jugée, quo rien dans ces conditions ne pourrait justifier le refus de la poser.

Par ces motifs donner acte aux conclusions de ce que le président refuse de poser au témoin les questions suivantes : ordonner que les dites questions seront posées.

M. Salles connaît-il un fait qui soit de nature à établir la bonne foi de Zola se rapportant au paragraphe 7 des notes visées dans la citation et commandant par J.-accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité par ordre en commettant à son tour le crime juridique d'acquiescer sciemment un coupable.

De son côté M. Clémenceau dépose les conclusions suivantes :

Plaise à la Cour, donner acte au concluant de ce qu'il a dit, et de ce qu'il a affirmé...

La Cour rejette les dites conclusions comme mal fondées et dit qu'il sera passé outre aux débats.

L'audience est levée à 5 h. 45.

EN DEHORS DU PALAIS
Malgré les mesures d'ordre, la foule réussit à s'infiltrer entre les cordons d'agents.

Un violent incident se produit à 4 h. 12, dans la salle du Harlay : une dame, s'approchant de Chincholle, du Figaro, le prenant par le bras et le secouant avec force, lui crie : « Vende ! saule ! je voudrais l'arracher les yeux ! »

On entoure aussitôt les manifestants : le commissaire de police fait conduire la dame hors du Palais.

LA SORTIE DE ZOLA
Paris. — M. Zola quittant le palais de justice descendit au quai des Orfèvres, à 6 heures 10, il était accompagné de M. Labori et des deux frères Clémenceau.

Les journalistes et les privilégiés masqués en-deçà et au-delà de la porte du quai des Orfèvres étaient seuls présents.

Des cris de : « A bas Zola ! » éclatèrent. La voiture part dans la direction du Pont-Neuf.

Les curieux massés qui des Orfèvres font des signes désespérés au public qui stationne sur le quai des Grands-Augustins, afin de lui signaler la voiture qui emmène Zola. Mais la nuit est noire, ces signes ne sont pas aperçus et la voiture de Zola arrive sans encombre rue de Bruxelles.

Le procès Zola et la presse

LES JOURNAUX DU SOIR
De la Patrie :

Le syndicat est-il satisfait de sa dernière journée ? Il a voulu avoir nos généraux à la barre et cette satisfaction lui est accordée.

De la Liberté :

Le point fondamental qui trouble profondément tous ceux dont le cœur se passionne pour un idéal de justice et d'honneur, c'est bien moins, comme nous ne cessons de le dire, depuis que la sentence rendue contre Dreyfus est remise en discussion, celui de savoir si cet homme est ou non coupable, que s'il a été réellement jugé avec toutes les garanties qu'un accusé a le droit d'attendre de ses juges.

Informations

Convocation d'électeurs
Paris. — Les électeurs sénatoriaux de Saône-et-Loire sont convoqués à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Voisin-Lavernière, inamovible décédé.

Conseil de Cabinet
Paris. — Le conseil de cabinet s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Méline, il s'est occupé des affaires courantes.

A l'Élysée
Paris. — Le président de la République a reçu ce matin les préfets du Gers, de

L'Indre et de Vaucluse, le trésorier-général de Vaucluse et M. Bés de Berg, directeur des Constructions navales.

M. Lépine en France
Alger. — M. Lépine, gouverneur général de l'Algérie s'est embarqué à midi à bord du paquebot transatlantique, Marchal-Bugeaud, à destination de Marseille.

Une importante Déclaration

Paris. — Nous avons rencontré aujourd'hui un officier qui fit partie du conseil de guerre qui condamna Dreyfus : cet officier qui sert aujourd'hui en province est un homme de très grand sang-froid, dont l'esprit est large, le caractère loyal et droit.

Mais dès les premiers mots notre interlocuteur nous a arrêtés ; il ne peut pas s'expliquer sur la pièce secrète ni sur un point quelconque du jugement du conseil de guerre.

Il y a cependant, avons-nous répliqué, une question à laquelle vous pouvez répondre d'homme à homme : oui ou non votre certitude sur la culpabilité de Dreyfus, est-elle modifiée ou atténuée par les incidents récents ?

Ma conviction sur la culpabilité reste absolue ; nous avons en notre âme et conscience, sur les preuves qui nous ont été fournies, déclaré Dreyfus coupable, et rien, jusqu'à présent, ni dans le procès Esterhazy, ni ailleurs, n'est venu, pouvant modifier les charges sur lesquelles Dreyfus fut condamné.

Ces charges étaient à ce point formidables ? — Et nous n'avons eu, j'en suis persuadé, communication que d'une partie du dossier tel qu'il existe aujourd'hui, qui, d'après certains bruits, s'est complété et augmenté dans de fortes proportions ; maintenant je dois ajouter comme correctif que je ne crois pas à l'infirmité humaine, je suis faillible ; personnellement je serais heureux, en toute sincérité, de reconnaître l'innocence de Dreyfus, mais tant qu'on ne me démontrera pas que le conseil de guerre s'est trompé, et que la condamnation est complètement à faire, ma conviction ne sera pas ébranlée.

— Trompé ! trompé ! — Certes ! — Alors il y a eu autre chose que les faits contenus dans l'acte d'accusation et qui sont peut-être aussi probants qu'on le désirerait, et vous n'avez rien relevé depuis le jour de la condamnation, vous n'avez rien appris qui put faire naître en nous un doute ?

— Rien, absolument rien, et je crois d'une manière ferme, comme le jour de la condamnation, à la culpabilité, à la grosse culpabilité de Dreyfus.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU 10 FÉVRIER
La séance est ouverte à 1 h. 15 sous la présidence de M. Deschanel, vice-président.

On adopte un projet autorisant la ville de Voiron à changer l'affectation d'un fonds d'emprunt, puis on reprend la discussion du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du chemin de fer et du port de la Réunion, ainsi que du chemin de fer du Soudan.

MM. Brunet et Bertrand échangent des observations au sujet du premier projet.

M. Brunet. — L'Etat devrait construire directement les chemins de fer indispensables à Madagascar.

M. Lebon. — Les premiers projets ont été abandonnés par suite de la campagne provoquée par les sociétés financières et par suite de l'opposition d'une partie du Parlement. De nouvelles propositions ont été faites au gouvernement. Elles sont basées sur le système de la garantie des transports. Dans aucun cas nous n'accepterons la garantie d'intérêt (Très bien, très bien). Le Parlement aura à choisir entre le système de la garantie des transports et la construction directe par l'Etat.

Le budget du railway de la Réunion est adopté.

M. Vigné. — Le railway de pénétration au Soudan devrait partir des rivières sud et non de Kayes.

M. Krantz émet un avis opposé. Le budget du Soudan est adopté.

M. César Daval rappelle l'attention de la Chambre sur la situation de divers agents des finances et demande la révision de la loi sur les pensions de retraites.

M. Thierry Cazès. — J'appelle la bienveillance du ministre sur les employés des trésoreries et des recettes des finances qui n'ont pas de retraites.

M. Faberot. — Je ne vois dans la répartition de la fortune publique ni justice ni égalité, rien que du favoritisme. Une retraite est nécessaire pour tous les ouvriers afin qu'il n'y ait plus de malheureux dans le beau pays de France.

M. Cochery. — Le budget est fait pour

assurer les services publics et non pour être réparti entre les citoyens. Il a été fait beaucoup pour divers catégories de mes subordonnés et je promets d'examiner les questions soulevées par les intéressés orateurs et d'en chercher la solution avec toute bienveillance. En ce qui concerne les retraites, le chiffre des pensions croît toujours, je mets la Chambre en garde contre les augmentations qui vont lui être proposées.

Les chapitres 1 à 5 sont adoptés. On passe au budget des finances.

M. l'abbé Lemire présente des observations sur les fonctionnaires des finances et sur leurs rapports avec le public. Il insiste surtout sur la nécessité de soustraire les contribuables à l'influence politique des percepteurs.

Le chapitre 5, intérêt des obligations émises, pour les garanties d'intérêts des compagnies d'intérêts des chemins de fer est adopté. Les chapitres 6 à 24 sont adoptés.

M. Jourde propose d'ajouter un chapitre 23 bis avec un crédit de 100.000 francs sous le titre : pensions militaires des sous-officiers, caporaux et soldats commissionnés, retraités proportionnellement à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1890 jusqu'au 20 avril 1894 et dont les retraites n'ont pas été liquidées d'après le tarif des 15/25. Il invoque un arrêté du Conseil d'Etat à l'appui de son amendement.

M. Jumel. Cette question fait l'objet d'un projet actuellement soumis à la commission de l'armée ; la dépense serait de 3 à 4 millions.

M. Jourde. Ce projet vise tous les sous-officiers tandis que mon amendement vise une catégorie très restreinte.

M. Cochery. — Je demande à la Chambre de renvoyer l'amendement à la commission de l'armée. Le gouvernement ne peut pas modifier les pensions liquidées sans une loi.

M. Jourde insiste. M. Krantz. — La commission, d'accord avec le gouvernement, demande le renvoi de l'amendement à la commission de l'armée.

Le scrutin sur le renvoi donne lieu à un partage. Voici le résultat du pointage sur le renvoi de l'amendement Jourde à la commission de l'armée :

Votants . . . . . 514
Pour . . . . . 260
Contre . . . . . 254

Le renvoi est prononcé. Les chapitres 24 à 28 sont adoptés. M. Philippin. — Je propose une augmentation de 175.000 fr. en vue d'assimiler les pensions des douaniers à celles des gendarmes.

MM. Lesage et Carnaud appuient l'amendement. M. Cochery. — J'ai déposé un projet améliorant les retraites des douaniers. J'accepterais au besoin une augmentation de 125.000 fr. qui correspondrait à mon projet et en renverrais l'application dans ce cas il faudrait renvoyer l'amendement et le projet à la commission du budget.

M. Krantz. — Au nom de la commission, je demande le renvoi de ces deux propositions. Le renvoi est droit.

M. Mesureur. — Je propose un relèvement de 65.000 francs pour porter de la moitié aux deux tiers la retraite des fonctionnaires agents des postes et télégraphes aux traitements de 2.400 francs à 8.000 francs, sans toutefois que la retraite puisse dépasser 4.000 francs.

M. Jumel. — Il faudrait 80.000 francs cette année et la dépense atteindrait 1.200.000 francs quand la réforme battrait son plein.

Je demande le renvoi à la commission. M. Mesureur s'oppose au renvoi.

M. Cochery. — L'amendement entraînera une dépense finale de cinq millions et constituera une faveur pour une catégorie d'agents Les contribuables pourront finir par vous demander des comptes (Mouvements divers).

M. Mesureur. — Le pays sera plus sévère sur ce qui pour nous. (Applaudissements à gauche).

La commission renonce au renvoi. La discussion prend une tournure personnelle entre MM. Cochery et Mesureur. L'un reproche à l'autre de n'avoir pas fait état ministre des postes ce qu'il demande aujourd'hui et le second déclare que si ses réformes n'ont pas abouti c'est que les amis du premier l'ont empêché. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Berteaux fait l'apologie du cabinet Bourgeois et le procès du cabinet Méline.

M. Cochery. — Je maintiens qu'il y a une catégorie de citoyens plus intéressante que les fonctionnaires, c'est celle des petits contribuables qui paient les impôts les plus élevés de crédits. (Applaudissements à gauche).

L'amendement Mesureur est rejeté après pointage par 268 voix contre 248. Les articles 30 à 38 sont adoptés.

Le chapitre 39 (allocations supplémentaires) est adopté avec une augmentation de 160.000 fr. demandée par M. Jourde et acceptée par le gouvernement en vue de

l'unification des pensions aux amputés. Les chapitres 40 à 52 sont adoptés. La séance est levée à 6 h. 40.

LE SÉNAT

SEANCE DU 10 FÉVRIER
La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Loubet.

L'ordre du jour appellerait la discussion du projet de loi portant ouverture, au ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts, d'un crédit extraordinaire de 900.000 francs et destiné à l'acquisition de l'Institut Livey, à Nantes ; mais le ministre de l'instruction demandant, d'accord avec la commission, que le vote sur ce projet soit ajourné jusqu'après la discussion du budget, le Sénat passe à la première délibération sur la proposition de loi relative aux sociétés de secours mutuels.

Le Sénat vote tout d'abord l'urgence par 152 voix contre 109.

M. Lourties, rapporteur. — Je suis convaincu que si le Sénat voulait consacrer ce projet, avec les modifications que la commission y a apportées, il serait en suite voté tel quel par la Chambre avant la fin de sa législature. (Approbation). Les art. 1 à 20 sont adoptés.

M. Morel présente des observations à propos de l'art. 21 et sur les conséquences financières du projet.

Le rapporteur répond et défend cet article 21, qu'il déclare être un des points essentiels du projet ; cet article consolide en effet le taux à 4 1/2 0/0 pour les sommes déposées à la caisse des Dépôts et Consignations par les sociétés de secours mutuel approuvées.

M. Guivinot. — Je ne suis pas très convaincu par les explications de M. Lourties. Je proteste contre la fixité du taux d'intérêt qui transformerait une loi de liberté en une loi de tutelle.

Finalement, l'orateur demande au Sénat de le remplacer par l'article 20 adopté par lui en 1892. La suite est renvoyée à demain. La séance est levée à 5 h. 50.

La Loi des Successions

LE PROJET POINCARÉ AU SENAT
Paris. — Le Sénat, réuni dans quelques-uns de ses bureaux, a nommé un certain nombre de commissaires pour la loi des successions, en remplacement de ceux qui avaient donné leur démission à la suite du dernier vote du Sénat.

Ont été élus : MM. Labiche, Dauphin, Monis, Buffet, Morel, Clamageran, Strauss, St-Rome, Aucoin, Pauliat, Rolland, Labé, Voiland, Sihol, Mir.

Parmi les membres votés ceux qui sont favorables au système de M. Poincaré, voté par le Sénat : MM. Dauphin, de Cabanille, Strauss, Saint-Romme, Aucoin, Rolland, et sept commissaires.

Les autres membres, au nombre de huit, sont d'avis de maintenir le système de la proportionnalité. Ce sont : MM. Labiche, Monis, Sihol, Mir (qui faisait partie de l'ancienne commission), Labbé et Voiland (nouvellement élus, il y a lieu d'ajouter à ces noms, ceux de MM. Sébiline et Roger, de l'ancienne commission, qui absents, n'avaient pas fait parvenir leur démission et M. Hugot qui, favorable au projet Poincaré n'avait pas eu à donner la sienne. Il en résulte huit membres contre huit et deux sur lesquels il n'est pas encore statué.

Petites Nouvelles

Marseille. — Le navire de guerre espagnol General Valdeol, est arrivé aujourd'hui venant de Toulon.

Rouen. — On a volé cette nuit à l'aide d'un échelle dans le cabinet du directeur du Théâtre des Arts une somme de 15.000 francs destinée à payer les artistes du théâtre.

Saint-Petersbourg. — La visite du prince et de la princesse de Bulgarie à Saint-Petersbourg, avec leur fils, est ajournée au mois de mars.

QUESTION SOCIALE

Invalidité et vieillesse.
Les lois d'assurances allemandes contre l'invalidité et la vieillesse présentent toujours un grand intérêt pour la France. Faut-il entrer dans la même voie et créer à cet égard une législation ouvrière pour les invalides du travail ? Les avis sont partagés surtout quand il s'agit de résoudre la question d'une manière pratique. On est peut-être assez d'accord sur le principe, et l'on voudrait moyen de tout concilier, de ne pas trop donner à l'Etat-Providence, de laisser à l'initiative des corporations un vaste terrain, d'y intéresser les patrons et les ouvriers. On pourrait prendre ce que la législation allemande a de bon pour l'adapter à l'esprit, au milieu, aux nécessités de la patrie française et rejeter les points reconnus

défectueux par l'expérience des dernières années. En elle-même la loi est un bienfait ; on ne saurait le nier. Elle a masqué une étape heureuse dans la législation ouvrière. Depuis la mise en vigueur de la loi de l'invalidité jusqu'au 31 décembre 1896, il y a eu 221.115 rentes d'invalides. Ces rentes sont montées à 239.531 pour le 31 mars 1896, à 258.842 pour le 31 juin, à 277.859 pour le 30 septembre, à 296.452 pour le 31 décembre. Déduction faite des rentes éteintes jusqu'au 31 décembre par suite de décès, d'émigration ou d'autres motifs, le chiffre des rentes montait à cette époque à 210.859.

Les rentes pour la vieillesse accusaient les chiffres suivants : jusqu'au 31 décembre 1896, 292.705 ; jusqu'au 31 mars, 301.945 ; jusqu'au 30 juin, 307.487 ; jusqu'au 30 septembre, 362.708, et jusqu'au 31 décembre, 318.409. Le chiffre de 318.409 descendait pour le 1<sup>er</sup> janvier 1898 à 203.644, un écart de plus de 100.000 depuis la promulgation de la loi. Pour la première fois, le chiffre des rentes pour l'invalidité dépasse celui des rentes pour la vieillesse. Le chiffre des rentes pour l'invalidité ira en augmentant, celui pour la vieillesse restera désormais plus ou moins stationnaire.

Jusqu'au 31 décembre 1897, on a restitué les cotisations, comme la loi le statue, à 171.312 ouvriers qui se sont mariés, et 41.591 familles ont obtenu les subventions prévues par la loi pour leurs membres défunts.

Ces chiffres montrent assez l'immense fonctionnement de ces deux lois d'assurances. Des centaines de mille d'ouvriers ont bénéficié de la loi et ont trouvé dans leurs jours de chômage forcé et dans leurs dernières années un secours que vainement ils auraient demandé autrement. Bien des situations désespérées ont disparu pour faire place à un état de choses moins cruel. Des milliers d'ouvriers ont vu le soir de leur vie embellir par quelques rayons d'espoir ; beaucoup de travailleurs éprouvés par l'âge et les fatigues n'ont pas été réduits à prendre le chemin de l'hôpital, la vie de famille a été maintenue auprès d'un grand nombre de foyers. Ce sont là des résultats moraux qu'il est bon de faire ressortir. C'est un devoir pour l'économiste de signaler les lacunes des lois, mais ce serait une injustice d'en faire les bienfaits.

H. Cotté.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 10 Février 1898

Le marché a présenté une allure assez ferme, bien que les propriétés du matin fussent plutôt passives. Quant au procès Zola ne sera pas terminé, il faut s'attendre à des périodes d'agitation provoquées par des inévitables un peu trop imaginaires. Il est fort probable que cet état d'esprit va se prolonger jusqu'à la fin de la semaine, mais le calme revenant, le mouvement de hausse reprendra de plus belle.

3 0/0, 103.60, 103.70. Le comptant s'améliore tous les jours ; et les plus values des impôts sont considérablement encouragées. Italien 98.62, 93.72, 93.72. Turc C 26.50, D 22.50. Banque ottomane 555.50. Notre hypothèse d'hier se trouve confirmée ; la Russie ne retire pas la candidature du prince Georges. Spex, 3425. Tracton 132. Rio, 708. 711, malgré la confirmation de la mort de M. Matheson.

COMPTANT
Tousjours la même activité, mais avec des écarts qui semblent indiquer que la tendance est plus calme, et que la spéculation au jour le jour aiment à se faire plus active sur le marché. Nous croyons qu'il faut se porter uniquement sur les bonnes valeurs, même chères, les surprises seront moins décevantes. Nord 2030, Gaz 870, 862, 870. Si la réaction s'accroît, il ne faut pas hésiter à acheter. Russes 2165, 2170. La Franco-Comté se relève avec facilité à 285, pour revenir à 275, cours d'ouverture. Franco-Russes, 245, 240. La Loire a monté quelque peu à 207, après 204, mais revient à 205. Montrabert 900. L'action Borax monte à 401, mais 400, au début. Toutes les valeurs industrielles ont leur tour, c'est ce qui justifie nos appréciations précédentes. Boléo 2.207. Tramways 1540, 1555 ; nous croyons que le cours de 1600 sera atteint. Action Nouvelle 400, 400, 400, en retard à 1470. Tramways de Bron 1227. Produits chimiques d'Alsais 800 au lieu de 760. Plaquas Lumière 4945. Carrières du Midi, 616.

MARCHÉ EN BANQUE
URLIKANY, 112.50. Tharsis, 193. De Beers, 765. East Rand, 133. Goldfields, 125.90. Robinson Gold, 22.50. Simmer, 26.50. Mozambique, 58.50. Randfontein, 51.90. Pampersfontein, 800. Parts Pom, 54.90. Volga-Vichera lib. 710. non lib. 752. Construction ind. anc. 935. 140 Compt. 725. Pétroline nov. 650. Cleveland, 109.90. Sud Russe, 880. Glaces hygiéniques, 138.50. Tram. Cherbourg, 130. Tram. Douai, 518. Tram. Limoges, 700. Tram. Caluire, 1600. Tram. d'Orléans, 500. Tram. Roubaix, 715. Tram. de Toulouse, 497. Tram. Roanne, 547. Tram. de Nerville, 1150. Ouest écarté, 550. Tram. de St-Etienne, 538. Home, 35. Tram. de Saint-Paul, 495. Pottendorf, 516. Tramways de Besançon, 500. Paris-Kama, 33. Tramways de Versailles, 435. Brest-Lorient, Cables Berthoud, 930. Cape Copper, 133.90.

Par voie d'amendement, M. Bessières demande qu'il y ait quatorze représentations d'opéra par semaine et trois de pièces à grand spectacle. Sa proposition est repoussée.

M. Bessières réclame alors une représentation populaire mensuelle à prix réduit qui lui est accordée.

M. Bist présente sur l'article 87 les observations que nous avons suggérées dans notre article d'hier. Ses rangées à son avis, le conseil reprend l'ancien texte de cet article qui déterminait une façon précise la composition du corps de ballet.

Il se fait tard et les articles passent rapidement. M. Gailleton, visiblement vexé par son échec au début de la séance, s'efforce à faire des observations qui énervent les conseillers. Peu à peu les banquettes se vident. Enfin, à onze heures un quart, lorsque nous quittons la salle du conseil, M. Gailleton est seul avec deux conseillers et le secrétaire lui l'article 80.

Vraiment M. le maire abusé de la patience des conseillers et des journalistes.

J. B. D.

AVIS AUX ENRHUMÉS

C'est parce que nous sommes sûrs du résultat que nous disons aux enrhumés : Renouez-vous auprès des personnes qui ont l'usage du grand cou de Vial de Vassy, essai, essayez vous !

Il est bien facile de trouver, dans les naissances, des gens qui en aient pris, que ce soit malades atteints d'irritations de poitrine, de toux, de grippe, de rhume, de bronchite, d'asthme, de coqueluche, d'influenza et ils verront

Catherine, contre Paul et contre Alexandre. J'ai, en 1833, conspiré contre Nicolas. De ces déclarations, quelques-unes avortèrent, d'autres furent déjouées. J'ai souffert.

— A la question ! cria un des assistants. — As de pique, exprimez votre pensée sans prolonger par des phrases inutiles ces réunions, qui sont toujours dangereuses... dit Müller, vous devez le savoir, vous, un vétéran des conspirations.

Le vieillard apostropha directement Müller : — Ce préambule me paraissait nécessaire pour expliquer mon discours, que quelques-uns d'entre vous pourraient trouver de timidité. Si j'ai demandé la parole, c'était pour discuter votre proposition. C'est, j'ai dit, messieurs, nous n'avons fait que nous réunir secrètement et nous entrer nous. Ce n'est pas bien grave. Nous avons discuté, déclaré, tonné contre les abus. Samedi, messieurs, on va nous proposer d'agir : nous allons risquer nos existences et nos fortunes, nous risquons savoir qui nous mène dans cette aventure et qui est notre chef. Je le désire, avant d'aller plus loin, connaître l'As de cœur, car je n'ai vu qu'un homme masqué qui a eu pour moi plusieurs fois, ou qui a délégué pour une voie détournée ses pouvoirs à M. Müller.

Quelques-uns des conjurés firent un signe de tête approbatif. Müller avait légèrement pâli. L'As de pique contint :

— L'As de pique à la parole, dit-il. — Vous m'avez parmi vous, dit celui-ci, donné le nom de « l'Expérience », messieurs, et vous avez eu raison. Je suis un conspirateur expérimenté, parce que, depuis ma tendre jeunesse, j'ai toujours eu en main le despoisme sous lequel gémit notre sainte Russie ! J'ai conspiré contre

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 11 février 1898

Fonctionnaires et Boyards

Par le Prince J. LUBOMIRSKI

Müller s'approcha du tourniquet, dont une des barres s'écarta devant lui, souleva une draperie qui cachait une porte, et frappa contre le bois trois coups distincts. La porte s'ouvrit. Le Courlandais pénétra dans une vaste pièce éclairée par des lampes suspendues au plafond. Une grande table recouverte d'un tapis vert, occupait le milieu de la pièce. Autour de la table, trente-cinq hommes étaient assis.

C'étaient des jeunes gens, pour la plupart ; quelques-uns portaient l'habit bourgeois ; d'autres, les uniformes splendides des divers régiments de la garde impériale. Deux ou trois barbes blanches tranchaient sur ces figures juvéniles et sur ces moustaches blondes ou brunes. Devant chaque homme, une carte piquée sur le tapis avec une épingle à tête noire marquait une place ; au centre de la table, on voyait un paquet de cartes. L'assistance n'était pas au complet, car plusieurs sièges étaient inoccupés, quoiqu'ils fussent marqués. Un as de cœur était évidemment la place du président, car il se trouvait entre une boîte et une sonnette. Le fauteuil présidentiel était vide.

L'homme qui avait ouvert la deuxième

porte regagna sa chaise en silence, et Müller fit quelques pas dans la salle sans que personne lui eût adressé le plus léger salut ni le moindre mot. Le Courlandais se dirigea vers la place marquée « as de carreau », qui se trouvait à côté de l'as de cœur et assis.

Cette salle sombre et froide ressemblait à une maison de jeu ; cependant personne ne jouait, et le silence était profond.

Six heures et demie sonnèrent. Müller tira une clef de sa poche, ouvrit la boîte, et trouva une lettre, la déchêta, la lut, allongea la main vers la sonnette et l'agita à plusieurs reprises. Deux hommes entrèrent et occupèrent deux chaises vides. C'était celui qui avait ouvert la première porte et l'homme du tourniquet.

Alors Müller agita de sa main la sonnette. Messieurs, dit-il, l'as de cœur ne peut assister aujourd'hui à la séance, et il m'a donc confié par la voie ordinaire et me délégué ses pouvoirs.

Il changea de fauteuil, s'assit au haut bout de la table et agita la sonnette pour la troisième fois.

— Messieurs, dit-il, la séance est ouverte. On devint attentif, et Müller continua : — Avant de discuter sur l'opportunité des mesures que nous allons adopter dans cette séance, qui probablement sera l'avant-dernière, je vais procéder à l'appel des absents... Le Dix de pique est malade. Le Roi de trèfle, le Valet et le Huit de cœur sont de service à leurs administrations respectives. Le Dix de carreau est mort. Que Dieu ait son âme. Notre secrétaire, chargé de la correspondance, a mis cette liste dans la boîte communielle et il l'a fait d'ordinaire. Nous sommes donc que quarante et un. Mais vu l'approche de l'accomplissement de notre œuvre, je propose de ne plus admettre aucun dans nos rangs. Est-ce votre avis ?

— Oui, répondit-on à l'unanimité. — Monsieur le secrétaire général, qu'avez-vous décidé à la dernière séance ? L'homme du tourniquet se leva.

— L'As de trèfle, le Valet et le Neuf de carreau ont parié, à la satisfaction générale, de ne pas trop donner à l'Etat-Providence, de laisser à l'initiative des corporations un vaste terrain, d'y intéresser les patrons et les ouvriers. On pourrait prendre ce que la législation allemande a de bon pour l'adapter à l'esprit, au milieu, aux nécessités de la patrie française et rejeter les points reconnus

Ce que j'ai dit, je suis prêt à le faire. J'ai dans ma caisse huit millions de roubles ; au jour fixé, j'apporterai cet argent à l'association.

Le colonel continua : — Nous sommes donc parvenus à avoir une organisation complète : nous avons l'armée, qui est la force ; l'argent, qui est l'intelligence ; des ramifications dans toutes les sociétés et dans toutes les administrations. Tarder plus longtemps, messieurs, serait, à mon avis, compromettre notre cause et jouer nos existences.

Grâce à notre dévouement à tous, grâce surtout à la protection occulte dont nous sommes couverts un personnage puissant, qui désire rester inconnu, nous avons pu, chose inouïe et incroyable dans les annales du despoisme, mûrir tout un gigantesque plan de conspiration aux portes mêmes de l'antre de la tyrannie ! Aujourd'hui, messieurs, nous sommes prêts. Hésiter d'aujourd'hui serait criminel. Nous, les chefs supérieurs de ceux des Russes qui veulent demander un vrai compte terrible de l'asservissement dans lequel il s'obstine à tenir soixante millions d'hommes, nous ne pourrions plus maintenir le flot qui débordera si nous n'ouvrons les écluses ! Au nom de l'armée, je vous dis : Messieurs, j'attends le signal, et je l'attends avec impatience ! Il faut qu'il soit donné promptement ! Au nom de l'armée, messieurs, je vous dis : En avant ! et hurra pour les libertés russes.

Le colonel se rassit au milieu du frémissement de ces paroles avaient prononcé presque tous les conspirateurs, et moignaient, par un mouvement de tête ou par un geste, de leur adhésion à ces paroles ; seuls deux vieillards, assis au bas bout de la table, hochaient la tête. Müller se leva :

— J'appuie de toutes mes forces, dit-il,

— L'As de pique à la parole, dit-il. — Vous m'avez parmi vous, dit celui-ci, donné le nom de « l'Expérience », messieurs, et vous avez eu raison. Je suis un conspirateur expérimenté, parce que, depuis ma tendre jeunesse, j'ai toujours eu en main le despoisme sous lequel gémit notre sainte Russie ! J'ai conspiré contre

qu'il a toujours réussi, même dans les cas où les autres remèdes étaient restés inopérants. C'est, croyons-nous, la meilleure garantie que nous puissions donner de son efficacité. Il est le seul remède qui ait été employé par un grand nombre de médecins et par un grand nombre de malades, et qui ait toujours produit chaque jour des guérisons surprenantes.

### Singulier étonnement

Le journal socialiste de notre ville s'étonne que notre correspondant parisien, au sujet de la publication par l'Aurore des lettres du général Goussier au colonel Piquart, ait parlé de la nature de ces lettres de façon à donner à ces lettres une importance de défense nationale. Comment la France Libre connaît-elle ces lettres ? demande alors le journal socialiste. Les lettres ont été communiquées ? C'est étonnant de notre confrère socialiste nous surprendre ; lorsqu'il fut, pour la première fois, question de ces lettres, le colonel Piquart, envoyé en mission dans le Sud-Est, avait reçu de son chef des instructions secrètes relatives à la défense de nos frontières. C'est de ces lettres que nous nous sommes occupés dans la manière de procéder à l'égard des traités, des conventions ou des traités, dont ils ont l'habitude de se réclamer. A tout prendre le peloton d'exécution est une plus honorable que la médecine à Gail-

**Avis** - Nouvelle réduction des prix Pharmacie du Serpent, 32, rue Jean Lerne

**OSABLY** **GUÉRISON DES HERNIES** Maladie des Hommes (Chutes, dérangements, fibromes, troubles nerveux, constipation, dilatation d'estomac, Rein flottant, etc.) Traitement rationnel, simple, peu coûteux, par une nouvelle méthode assurant une guérison rapide et sûre, supprimant ceintures et bandages. M. et Mme A. GAUTHIER, 30, rue Farandière, Lyon, reçoivent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 2 à 4 heures. Attections nombreuses. Envoi de la brochure sur demande. Médecin consultant gratuitement.

### DRAME DU COUTEAU

Dijon. — La dame Laurent, née Gabrielle Rideaux, en instance de divorce, se rendait avec son frère à la gare où elle devait prendre le train pour Vesoul, lorsqu'un moment après, dans le train, elle fut atteinte par un individu qui se précipita sur elle. Le frère de cette femme voyant la surexcitation de Girodot, s'interposa, mais il fut écarté aussitôt d'une forte bourrade en même temps que sa sœur recevait deux coups de couteau, l'un à la tête, l'autre au bras dont elle gisait sa poitrine. Rideaux, qui cherchait encore à arrêter le meurtrier, fut frappé lui-même d'un coup de couteau dans l'épaule droite. L'arme s'échappa sur le clavier et l'assassin prit la fuite. Mais deux employés du tramway le rejoignirent et le ramenèrent à la gare. Après un interrogatoire par le commissaire spécial, il fut conduit au Parquet et écroué. Les blessures des victimes sont graves, mais ne mettent pas leur vie en danger. M. et Mme A. GAUTHIER, 30, rue Farandière, Lyon, reçoivent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 2 à 4 heures. Attections nombreuses. Envoi de la brochure sur demande. Médecin consultant gratuitement.

### DEPARTEMENTS

**AIN**  
Fornay-Voltaire. — Convocation d'électeurs. — Par décret, du Président de la République, en date du 7 février 1893, les électeurs du canton de Fornay-Voltaire, sont convoqués pour le 27 février 1893, à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Balivet, démissionnaire.

**RHONE**  
Cours. — Union nationale. — Samedi prochain aura lieu la réunion générale des membres de l'Union nationale, à 8 h. 1/2, au Palais de la Ville, sous la présidence de M. Crétinon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

**LOIRE**  
St-Etienne. — Conférence à l'hôtel de ville. — La grande salle des fêtes n'étant pas libre demain par suite de la séance du conseil municipal, la conférence de M. Rayot, qui devait avoir lieu à l'hôtel de ville, est reportée au dimanche 13 février à 5 heures et demie du soir.

**SAINT-ETIENNE**  
A l'Alcazar. — Demain jeudi aura lieu à l'Alcazar, sur Robert et places Marango, les débuts du cinématographe perfectionné cet appareil entièrement nouveau, se ressemblant en rien à ceux présentés jusqu'à ce jour dans notre ville. Les vues en couleurs seront projetées en grandeur naturelle.

**SAINT-ETIENNE**  
Accident. — Le sieur Pierre Collard, âgé de 71 ans, passementier, demeurant à Chevrières, s'est fracturé une cuisse en sa chute qu'il a faite sur la route de Rochetaillée.

**SAINT-ETIENNE**  
Vol. — Le sieur Jacques Biart, âgé de 58 ans, employé de l'Etat à St-Etienne, rue Traversière, 4, a déposé plainte pour un vol de harnais évalués cinquante francs, commis à son préjudice par un voyageur inconnu. Les harnais qui se trouvaient remis dans l'auto ont été soustraits dans la nuit du 4 au 6 courant.

**SAINT-ETIENNE**  
Nommé André Fuchs, âgé de 46 ans, journaliste, rue de Lyon, 4, en garni chez le sieur Schaezel a déposé une plainte pour un vol d'une couverture de lit commis à son domicile.

**SAINT-ETIENNE**  
On s'est introduit dans l'appartement à l'aide, croit-on, d'une fausse clé. L'auteur de cette disparition est inconnu. Une enquête est ouverte sur ces deux affaires.

**SAINT-ETIENNE**  
Infraction à la loi Grammont. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Jean-Baptiste, chiffonnier à Saint-Bonnet-le-Château, qui faisait trainer un âne couché sur la route et attaché derrière une charrette attelée d'un cheval.

**SAINT-ETIENNE**  
Cet individu a prétendu avoir acheté cet âne, lequel ne voulant pas marcher, devait avoir glissé sur le pavé.

**SAINT-ETIENNE**  
Accidents de travail. — Ce matin, vers 10 h. 1/2, le sieur Roussel, âgé de 28 ans, ouvrier de manufacture, a eu un doigt coupé par une cisaille.

**SAINT-ETIENNE**  
Un quart d'heure après environ, un autre ouvrier du nom de Jacquet a eu lui aussi un doigt tranché par une machine.

**SAINT-ETIENNE**  
Les deux blessés ont immédiatement été conduits à l'hôpital.

**SAINT-ETIENNE**  
Association symphonique. — L'Association symphonique donnera très prochainement un nouveau concert qui sera très intéressant à en juger par les morceaux portés au programme. Citons entre autres : l'ouverture du Tannhäuser, de Wagner, la 6<sup>e</sup> symphonie de Haydn ; le prélude de « l'Amour de Lazzari » Les amateurs de bonne musique n'auront garde de ne pas assister à ce concert qui ne coûtera rien aux spectateurs.

**SAINT-ETIENNE**  
La Claf de sol. — La Claf de sol donne dimanche 20 courant, à huit heures et demie du soir dans la salle du Conservatoire un concert au profit des Petites Sœurs des Pauvres. Le groupe symphonique de cette Société apporera son concours à cette fête de chant.

**SAINT-ETIENNE**  
Chirassimont. — Eboulement. — Hier matin le préau de l'école des filles s'est écroulé, causant un épouvantable vacarme, qui a amené une partie de la population. Il n'y a eu aucun blessé, mais un accident à déplorer. Les murs de ce préau avaient été détremés par l'eau et lézardés par le feu lors de l'incendie d'un immeuble voisin.

**SAINT-ETIENNE**  
Brunon. — Un noyé. — On a retiré de la Loire le cadavre d'un individu qu'on suppose être un nommé Roche, habitant à Rognon, boulevard de la Levatle, qui a disparu de son domicile depuis le 23 décembre dernier. La gendarmerie vient d'ouvrir une enquête.

**SAINT-ETIENNE**  
Saint-Chamond. — Encore une victime. — On se souvient encore du bruit que fit l'affaire du garçon de recettes de Lyon qui voulait encaisser à Paris un chèque de 1,200,000 francs de provenance espagnole.

**SAINT-ETIENNE**  
Un honorable négociant de Saint-Chamond a reçu, il y a quelques jours, une lettre venant d'Espagne et lui annonçant qu'il avait à retirer une succession de 1,200,000 francs, mais pour ce faire il fallait verser une provision de 500 francs dans les mains de celui qui devait bientôt le faire rentrer dans la fortune. Notre honorable négociant voyait déjà comme dans un rêve des châteaux en Espagne. De suite il s'empressa d'envoyer les 500 francs ; ensuite il remit sa famille dans un grand dîner et lui fit part du bonheur qui les attendait. Mais, le lendemain, il se leva et attendait, car, leur disait-il, je serai généreux. Un petit bleu vint éclaircir notre bonhomme, qui aujourd'hui pleure ses 500 francs.

Conférences populaires. — Nous apprenons avec plaisir que les directeurs des Ecoles normales de notre ville viennent d'organiser une première série de conférences populaires.

Ces conférences seront publiques et auront lieu au Théâtre de la Halle.

Nous ferons connaître dans quelques jours la date et l'heure de la première de ces réunions de famille, ainsi que le sujet et le nom du conférencier.

Marché du 10. — Vaches, entrées, 100, vendues, 40, de 250 à 400 fr. par tête. Veaux, amenés, 20, vendus, 20, de 85 à 90 fr. Moutons, amenés, 30, vendus, 30, de 85 à 100 fr. Porcs, amenés, 130, vendus, 110, de 96 à 100 fr. Beurre, 1.70 la livre. Œufs, 1.50 la douz.

Le Coteau. — Asphyxie. — La nuit dernière, vers trois heures, les voisins du sieur Antoine Falcot étaient réveillés par une odeur de fumée venant de la chambre de ce dernier.

Ayant ouvert la porte ils aperçurent que la table de nuit et du lit gisaient sur une chaise longue en feu.

On voulut réveiller Falcot, mais on constata qu'il était mort, asphyxié par la fumée qui se dégageait des objets en feu.

Le malheureux était âgé de 62 ans.

ASTHME TOUX ORDOSSANCE  
Poudre et Cigarettes GILBERT, Corps Médical

### Dernière Heure

Le remplacement du ministre d'Espagne à Washington

Washington. — Le département d'Etat a fait publier un résumé du télégramme qui a été adressé au général Woodford, ministre des Etats-Unis à Madrid.

Cette dépêche informe le général Woodford, que M. Dupuy de Lôme ayant reconnu que la lettre soustraite à M. Canalejas émanait de lui, la situation du ministre d'Espagne à Washington, en raison des jugements portés dans cette lettre sur le président Mac-Kinley, est devenue des plus difficiles.

Le général Woodford est invité par son gouvernement à exposer ce qu'il y a de délicat désormais dans la position de M. Dupuy de Lôme, et à la suite de l'incident de demander au cabinet de Madrid de remplacer son représentant et d'accréditer un nouvel ambassadeur à Washington.

Madrid. — M. Mac-Kinley déclare que la lettre de M. Dupuy de Lôme n'est nullement le motif du conflit avec l'Espagne, car c'est un document privé ; mais il en fera remettre un copie à M. Guillon, ministre des affaires étrangères d'Espagne pour examiner la question.

Madrid. — La lettre de M. Dupuy de Lôme à M. Canalejas aurait été volée à l'hôtel d'Angleterre, à la Havane, où M. Canalejas était descendu avant qu'elle n'arrivât entre les mains de son destinataire.

M. Canalejas a donc dit la vérité en affirmant qu'il n'avait pas eu connaissance d'une pareille lettre. Ce vol d'un document intime livré ensuite à la publicité cause une indignation générale en Espagne.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré à des journalistes après le conseil, que M. Dupuy de Lôme avait avoué qu'il était l'auteur de la lettre.

Le secret des lettres n'est pas plus une vérité en ce qui concerne les Pyrénées qu'au delà comme on voit.

Départ de M. d'Ormesson  
Lisbonne. — M. d'Ormesson, ministre de France, a présenté au roi ses lettres de rappel. Le roi a accueilli le grand croix de la Conception de Villa-Vieiosa à M. d'Ormesson.

Un coup d'Etat dans l'Uruguay  
Buenos-Ayres. — On mande de Montevideo qu'un coup d'Etat a été fait par M. Cuevas, qui a dissout l'Assemblée par décret.

Dîner diplomatique  
Saint-Petersbourg. — Aujourd'hui a eu lieu à l'ambassade d'Angleterre un dîner d'apparat honoré de la présence de l'empereur et de l'impératrice, ainsi que de plusieurs membres de la famille impériale. Ce dîner a été suivi d'un intermède musical, puis d'un bal auquel assistait l'élite de la haute société de Saint-Petersbourg.

Chambre des Communes  
Londres. — Répondant à diverses questions, M. Curzon, secrétaire parlementaire pour les affaires étrangères, déclare que les gouvernements de France et d'Angleterre ont appuyé l'idée de la candidature du prince Georges, mais le gouvernement anglais ignore qu'aucune tentative ait été faite par l'empereur de Russie pour imposer cette candidature à la Turquie.

Une grande étreinte règne parmi les réfugiés musulmans à Candie. Les gouvernements anglais et français ont mis chacun 10,000 francs à la disposition de leurs armateurs en Crète pour secourir les cas les plus graves.

La situation dans l'Ouganda a donné lieu à quelque anxiété, mais les autres compagnies du régiment indien ont été expédiées, ce qui fait cinq compagnies en tout.

L'Angleterre et les autres puissances reconnaissent que le pays de Soudan appartient au Maroc, et l'Angleterre a conseillé au sultan du Maroc d'ouvrir au commerce des ports dans cette région.

La peste asiatique  
Bombay. — L'épidémie de peste augmente. Pour la semaine dernière, on compte 1,413 décès causés par la peste sur un total général de 2,060 décès.

Le Parlement Italien  
Rome. — Le Sénat approuve le projet diminuant le droit sur les blés conformément au texte approuvé par la Chambre.

Rome. — A la Chambre, M. Luzzati, ministre du Trésor, a prononcé un long discours défendant le projet sur les garanties relatives à la circulation des banques d'émission, en discussion depuis plusieurs jours.

L'élection Krüger  
Le Cap. — La victoire éclatante remportée par M. Krüger a causé une profonde surprise dans tous les milieux. On s'aperçoit maintenant que les bruits répandus dans le public et prétendant sa défaite n'étaient qu'une manœuvre électorale.

### Le Traité anglo-abyssin

Londres. — Un livre bleu sur l'Abyssinie vient d'être publié. Il contient le traité signé par Ménélik, le 14 mai 1897.

Ce traité a six articles. Il accorde aux deux nations pleine liberté d'entrer, de sortir et d'exercer leur commerce dans les territoires réciproques.

Ménélik a accordé à la Grande-Bretagne, au sujet des impôts intérieurs tous les avantages qu'il accordera aux autres nations.

Tout le matériel destiné exclusivement au service de l'Etat éthiopien aura le droit de passer par Zella en franchise de douane.

Le transit de tous les engins de guerre destinés à Ménélik est autorisé à travers le territoire britannique dans les conditions prescrites dans l'acte général de Bruxelles.

Ménélik s'engage à empêcher de son mieux le passage à travers son empire des armes et munitions à destination des mahdistes qu'il déclare les ennemis de son empire.

Le traité a été fait d'abord en deux langues, en Anglais et en Amhar, mais il a été fait une rédaction française au texte de laquelle on se référera en cas de difficulté.

Le traité a été vu et ratifié par la reine et les couples dument signés ont été échangés.

Ménélik écrivait à la reine le 8 décembre 1897, en exprimant l'espoir que ce traité de paix dure toujours.

### LE SCANDALE DREYFUS

Paris. — On lit dans le Jour :

Les aveux faits par le traître Dreyfus au capitaine Lebrun-Renaud lors de la parade d'exécution ne sont pas les seuls dont on ait la preuve au ministère de la guerre et nous mettons le général Billot au défi d'opposer le moindre démenti à l'affirmation fort courte que nous venons de faire.

Un possesseur de ministères de la guerre le rapport d'un officier qui peut se résumer en peu de mots. J'ai lu une lettre adressée au capitaine Meyer dans laquelle le capitaine Dreyfus disait ce qu'il avait dit au capitaine Lebrun-Renaud, à savoir que : « Il avait livré à une puissance étrangère quelques pièces sans importance c'était pour en obtenir d'autres intéressant la défense du pays étranger et dont on avait besoin au ministère de la guerre français. Cette lettre adressée par Lebrun-Renaud à M. Meyer, son ami, dit-il, est si impossible au service des renseignements de se la procurer, mais le rapport de l'officier qui l'a vu existe. Il est dans les dossiers Dreyfus et plusieurs généraux l'ont lu ».

### LE PROCÈS ZOLA

Paris. — A la suite de l'audience de ce soir, un groupe fort de six cents personnes ayant réussi à passer sur la rive droite, s'est arrêté devant la Libre Parole et a crié : « Vive Drumont ! A bas Zola ! »

Devant les bureaux du journal juif les Droits de l'Homme également situés sur le boulevard Montmartre, les manifestants ont crié : « A mort aux juifs ! »

Pendant ce temps, 500 étudiants manifestent violemment devant le palais de justice. Les agents n'ont pu les disperser qu'après une violente bagarre.

Un individu qui criait : « Vive Zola » a été à demi assommé.

Suivant le Soir le bruit court qu'Yves-Guyot aurait déposé une plainte au Parquet contre Guérin qu'il accuse d'être l'instigateur des manifestations contre sa personne.

UN INCIDENT ENTRE TEMOINS  
Le Courrier du Soir a dit qu'un incident se produisit dans la salle des témoins entre le commandant Forzinetti et le capitaine Lebrun-Renaud.

M. Forzinetti désignant M. Lebrun-Renaud aurait dit : « Voilà un fichu menteur ».

M. Lebrun-Renaud voulut se jeter sur le commandant, mais on s'interposa.

ÇA N'EST PAS FINI  
Du Courrier du Soir. — On prévoit au Palais que le verdict ne sera pas prononcé avant mardi soir.

En ce qui concerne la sentence, on reste sur l'opinion que nous avons exposée hier : condamnation de Zola avec circonstances atténuantes et application de la loi Bérenger.

Ce serait vraiment trop d'égards pour le factieux.

LE GENERAL BILLOT ET LE PROCÈS ZOLA  
Du Courrier du Soir : Plusieurs journaux ont présenté comme un désaveu infligé au ministre de la guerre, l'arrêt de la cour d'assises ordonnant la comparution des officiers.

Cet arrêt ne saurait avoir le sens qu'on cherche à lui donner, car le général Billot, nous pouvons l'affirmer, avait laissé les officiers libres de répondre à la citation ; il ne doit donc pas être rendu responsable des excuses qu'ils ont cru devoir invoquer le premier jour.

D'ailleurs, plusieurs officiers généraux et supérieurs se sont présentés à la première audience de la cour d'assises.

Il nous semble que la constatation de ce fait suffit à l'appui de notre affirmation.

LES JOURNAUX DE CE MATIN  
Extraits téléphonés des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon

LES DROITS DE L'HOMME  
relatant d'une façon différente l'incident Forzinetti-Lebrun-Renaud.

Le commandant Forzinetti, apercevant dans le couloir des témoins, pendant une suspension d'audience, M. Lebrun-Renaud se dirige vivement vers lui et le dialogue suivant s'engage sur un ton violent.

M. Forzinetti. — Avec vous fait à M. Chaullin-Servinière les déclarations reproduites dans un journal ?

Le capitaine Lebrun-Renaud. — Mais je n'ai pas autorisé M. Chaullin-Servinière à de semblables déclarations.

M. Forzinetti. — J'aurais voulu déposer, j'aurais répété que vous m'aviez dit que jamais Dreyfus n'avait fait d'aveux que vous aviez été excessivement gêné d'être appelé à la présidence de la République pour certifier qu'il n'y avait pas eu d'aveux.

« Ne soyez donc pas aussi nerveux, mon cher commandant ! »

Pendant ce temps, M. Lebrun-Renaud s'éloigne.

Encore un dire de juif qui sera démenti demain, mais qui, en attendant, aura semé sa haine !

LIBRE PAROLE  
Le syndicat n'a vraiment pas de chance de réussir pour qu'on entende les officiers, et comme on n'a rien à lui refuser, on a entendu les officiers ; leurs dépositions ont souligné une fois de plus la démenche et la sclérotisme des coquins qui ont mis toute la France en émoi, sans pouvoir apporter l'ombre d'une preuve pour appuyer leurs mensonges et leurs calomnies. Quels braves gens ! Tel sera, je crois, le mot qui résumera l'expression d'ensemble qu'on aura de ces dépositions.

L'INTRANSIGEANT  
Il fallait que je fusse condamné sans qu'on révoque n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

Mais toutes ces perditions, ces lâchetés et ces marchandages sont déjà démasqués par l'honnêteté publique.

Malgré le sauveur Richard, de la neuvième chambre, ou plutôt à cause de lui, mon ami Reinach n'aurait eu aucune chance d'être réçu dans les Basses-Alpes et comme il a hérité au suicide de son escroc de beau-père de toute une correspondance panamiste, susceptible d'écraser les meilleurs majoritaires du centre, Millard et Méline, de crainte d'une débâcle dans leurs troupes, ont venu ma peau à la magistrature correctionnelle, comme le traître Billot avait vendu celle du commandant Esterhazy aux faussaires du syndicat.

### Spectacles & Concerts

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui, vendredi, 11 février, le Pardon de Ploërmel. Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

THÉÂTRE DES GALVÉSTINS. — Aujourd'hui, vendredi, 11 février, le Pardon de Ploërmel. Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

CIRQUE RANCY. Avenue de Saxe. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, et jeudis et dimanches à 3 h. représentations variées. Au programme : Les Ombres, gymnastes extraordinaires, les Woltens, acrobates de force ; les Tom-Jack, clowns excentriques musicaux, etc. Toutes les représentations sont terminées

C'est un personnage puissant, nous a-t-on dit; il désire rester inconnu, soit! Jusqua' présent, il pouvait avoir ses raisons pour agir ainsi; mais maintenant, que quelques jours à peine nous séparent de l'action, cette méfiance nous irrite et nous irrite. Devons nous marcher aveuglément à sa suite de quelqu'un qui se défie de nous? Pourquoi cette inégalité de confiance? Tant qu'il ne s'agit pas de parler, peu nous importait; aujourd'hui que l'on nous demande nos vies et que ce sacrifice est proche, nous sommes égaux devant le danger, nous sommes égaux en droit de connaître celui qui nous dirige.

baguette, mais des hommes qui jouent la « grande partie! » Notre association a vu, il est vrai, l'As de cœur lui apporter la force, la vitalité et l'intelligence. De douze que nous étions, nous nous sommes vus, et je me plains à le reconnaître, monter en trois mois au nombre de quarante: l'armée, la finance, l'aristocratie, l'administration même nous ont envoyé leurs représentants; depuis que l'As de cœur est devenu l'âme de nos réunions; tout cela est vrai. Mais lui nous connaît, et nous ne le connaissons pas! Or, chaque fois qu'il a été empêché de nous présider, il a délégué ses pouvoirs à M. Müller de Müllershausen; je crois que nous avons le droit de demander à M. Müller, qui paraît être seul à posséder sa confiance, de le démasquer. Je le répète, c'est notre droit. Il serait trop commode de compromettre quarante-deux hommes d'action et rester lui-même dans l'ombre. Nulle situation, nulle grandeur ne peut autoriser ces choses-là. Je suis d'avis de ne pas faire un pas avant que l'on nous ait fait connaître l'homme qui dispose de nous.

qu'il le connaissait déjà d'une façon dévouée. « Je propose donc ceci: que les prudents s'abstiennent d'insister davantage, ils choisiront leur délégué qui restera au jourd'hui dans cette enceinte; à ceux-là, je dirai le nom de l'As de cœur. Seuls, ils se rédiront samedis et transmettront aux autres les dispositions suprêmes. Je propose de clore à l'instant la séance et de plus nous réunir. Nous n'avons pas été découverts, nous ne le serons plus. Les timides n'auront donc rien à craindre... D'ailleurs, s'ils ont peur, rien ne les force d'agir. Il était magnifique d'audace. Les auditeurs furent éblouis. Ils voulaient protester, admettre des explications; l'As de cœur lui-même courba la tête. Toute l'assistance s'écria: — Non, non nous avons confiance! Mais Müller voulait profiter de son avantage: — L'As de cœur, messieurs, ne peut rester sans un délégué. Il est indispensable qu'il soit connu maintenant, le succès de notre œuvre en dépend. Nommez vos délégués, puis séparons-nous. Le scrutin est ouvert et la séance est levée. Il y eut un brouhaha général... Le secrétaire, après avoir consulté les assistants, proclama dix-huit noms, qui répondaient à dix-huit cartes, et parmi lesquels on devait choisir les neuf délégués. Alors chacun tira une carte du paquet placé au centre de la table, et la jeta dans une corbeille. Le président proclama les neuf noms, parmi lesquels celui de Dix de cœur, du Deux de trèfle, de l'employé des finances. Puis, Müller s'adressa aux conspirateurs avec un sourire ironique: — Comme nous n'avons que cette pièce pour discuter, et que nous ne serons jamais ensemble de peur d'éveiller des soupçons, veuillez, messieurs, nous at-

tendre dans l'antichambre! Nous ne serons pas longtemps, nous vous rappellerons bientôt. Les conjurés étaient domptés par laplomb de Müller; plusieurs d'entre eux, l'As de pique le premier, regrettèrent leur démarche. Ils sortirent silencieusement. Quand Müller fut seul avec les neuf délégués, il se redressa de toute sa hauteur: — Messieurs, dit-il, je suis heureux que le scrutin ait été aussi intelligent. Si j'avais voulu choisir les délégués, je n'aurais pas pu mieux faire. Ceux qui m'entendent doivent être à toute épreuve. Leur audace doit égaler leur dévouement à notre cause, car le succès de l'entreprise reposera absolument sur eux. Vous avez voulu connaître l'As de cœur! Messieurs, je vais vous satisfaire: l'As de cœur, c'est moi. Vous... s'écrièrent simultanément les délégués, qui reculérent de surprise. Müller fouilla vivement dans sa poche, en sortit un masque noir à capuchon dont il se couvrit entièrement la tête, et continua, après avoir modifié le timbre de sa voix: — Reconnaissez-vous ce geste et cette voix? D'un mouvement théâtral, mais impissant, et avec une énergie sauvage, il jeta au loin le masque: — Ah, dit-il, il vous faut des personnages puissants, des influences occultes? L'intelligence intrinsèque ne suffit pas à la foule, et jamais elle ne voudra lui obéir, je savais cela, messieurs. J'avais dans la tête un plan gigantesque que j'ai seul préparé, conçu et élaboré. Pour son exécution, il me fallait des bras! Vous m'avez reçu parmi vous; vous n'étiez alors que douze, et toute votre ambition consistait à vous procurer des livres interdits. J'ai enflammé votre imagina-

tion, exalté votre patriotisme; je vous ai donné le courage de l'initiative! Mais qu'étais-je pour vous? Un homme honorable, vous le savez, car, avant de m'admettre, vous aviez pris vos renseignements. Si je vous avais espionnés, propos d'être votre chef suprême, vous auriez cru que j'étais devenu fou. C'est alors qu'un jour je suis venu masqué; je vous ai apporté la graine de Simonnet et 50.000 roubles... C'est le monnaie qui m'a amené. Demandez-lui pourquoi il l'a fait! — J'avais reçu une lettre de Londres, d'un correspondant que j'ai là, répondit le colonel. Deux de nos camarades, de ceux qui attendent le résultat de notre conversation m'avaient répondu de l'homme masqué. Quand je l'ai vu nous agiter l'argent et la grâce, je n'hésitai plus. Comment j'ai pu faire tout cela. Intermittent Müller, je vous l'expliquerai plus tard. Qu'il vous suffise de savoir à présent que mon intelligence a suppléé à tout! Je me suis fait des relations, j'ai trouvé de l'argent et j'ai mené l'intrigue à moi seul! Un homme enthousiasmé par l'idée libérale que j'ai fait miroiter devant ses yeux, a voulu coopérer à la grande œuvre et a mis à ma disposition sa bourse et son crédit; c'est vrai, je ne dis pas le contraire. Cet homme existe! Il est riche et sa famille est puissante; mais ce n'est pas un personnage, et il n'a nul besoin de se cacher derrière un masque. Je vous le ferai connaître samedi. Il m'a donné de l'argent dont j'ai disposé, il m'a facilité ma tâche; mais il n'a jamais été que mon ombre, qu'un instrument dont je me suis servi. Il rejeta ses cheveux en arrière. — J'ai fait tout cela, messieurs! maintenant, que vous me connaissez, voulez-vous encore de moi pour votre chef?

— Oui! oui! crièrent d'une seule voix les neuf délégués. Ils avaient écouté le Courlandais en silence, et quand il eut fini, ils ne cherchèrent même pas à déguiser leur admiration et leur enthousiasme. Un éclair de triomphe brilla dans le regard de Müller, et en même temps sa figure prit une expression étrange de regret et de douleur. — Messieurs, dit-il, nous sommes les chefs, et nous souffrons, je crois! Je pense qu'il est inutile que nous nous sommes réunis au complet. Ces réunions sont trop séparées aujourd'hui même. Les neuf délégués et moi, nous viendrons seuls samedi; les résolutions prises par nous seront transmises aux autres membres de l'association. La prudence est indispensable au moment décisif: l'audace viendra après. Nous assumerons sur nos têtes toute la responsabilité; le succès de l'œuvre en face de la loi si nous échouons. Notre rôle est beau, messieurs, voulez-vous le remplir jusqu'au bout? — Vous avez raison, dit le colonel; pour ma part, j'accepte. — Nous aussi! s'écrièrent les autres délégués. Müller ouvrit la porte de la salle. — Messieurs, dit-il, veuillez rentrer. Un de vos délégués vous fera connaître nos résolutions. Moi, je vous quitte... Colonel, veuillez m'accompagner. Il prit le bras du Dix de cœur et sortit, la démarche hautaine, l'œil altier. Dans la rue, il se sépara du colonel après lui avoir dit:

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes R. LERTE CONSTRUCTEUR, BRUYETÉ S. G. D. G. A Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône) Escaliers tournants dits hélicoides en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec colonne lisse en fer croulé et marches en bois dur. Escaliers en fonte de toutes dimensions. La grande modicité de prix et la bonne exécution de nos travaux nous ont valu une concurrence.

A LOUER 46, rue de la Charité, 46 VASTE LOCAL Parfaitement aménagé, Belles Salles spacieuses

Four Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS, CHATEAUX, VILLAS, VIGNOBLES S. CHABERT & Fils A Valence (Drôme)

STATUES DE ST ANTNE DE PADOU NOUVEAU MODELE RECOMMANDÉ STATUES RELIGIEUSES EN TOUS GENRES, CRÈCHES POUR NOEL, ETC., ETC. Envoi de photographes sur demande BARBARIN, statuaire, place Saint-Jean, 11, LYON

AUX SPÉCIALITÉS 1 bis, quai de la Pêche (angle de la rue Goncalves) LIQUEURS DE MARQUES ET VINS FINS Cafés, Thés, Chocolats Mison recommandée à nos Lecteurs

GRANDE INFIRMERIE CANINE GROSSETTE Fils, Vétérinaire 95, Rue Molière (près de la Nouvelle Préfecture) Cabinet de midi à 3 heures (jeûnes et chats) Consultations à domicile Les chiens sont admis en consultation.

Petites Affiches Économiques PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE Au prix uniforme de 25 centimes la ligne

VOIES URINAIRES VICES DU SANG DOCTEUR JOBERT CONSULTER À LYON, les 3, 4 et 5 de chaque Mois

Hotel-Restaurant Rousset VIENNE - RUE DE L'HOPITAL - VIENNE Maison recommandée aux Familles et aux Voyageurs

NOUVELLE INSTALLATION BLANCHISSERIE MODÈLE Rue des Rompards-d'Alain, 40, LYON Teinture, dégraissage. Lavage hygiénique. Suppression des produits nuisibles. Beauté du linge. — Gros et fin. — Tous nos dégraissages sont faits à sec. — On prend et livre à domicile. — Envoi du tarif sur demande. Succursale: Rue Sergent-Blandin, 6

Immeubles A vendre, terrains près Lyon. Diverses situations. Depuis 3 fr. le mètre. Immeubles de 9.000 à 200.000 fr. Lyon et banlieue. Rien des agences. — N° 236, Journal.

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES M. Vernay Gros & Détail REMISE 15 0/0 A L'ARMÉE aux Sociétés & Corporations MARQUE EN CHIFFRES CONNUS 71, Cours Lafayette, Lyon

DÉCOUPAGES SUR BOIS FOUR AMATEURS Machines à Découper de tous genres TOURS, ÉTAELIS & OUTILS Soies de tous modèles BOIS ASSORTIS Noyer, sycomore, érable, hêtre, acajou et bois incassables TOUS LES ACCESSOIRES POUR LE DÉCOUPAGE Dessins Français et Italiens 2 Albums Lemelle, 520 modèles... franco 1.80 1 Album Fumel, 290 modèles... 0.40 GARDE & LUGON 88, Cours de la Liberté, LYON

Emploir de la Providence Pour la Guérison des RHUMATISMES, NEURALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS POINTS DE CÔTE, REFRÈSSEMENTS, ASTHME, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC. Dans toutes les Pharmacies Et un Dépôt principal: à Lyon, 60, rue Saint-Georges A. SOULAS Pharmacie de 1er classe, Lauréat des Écoles de Lyon. Prix: 1 franc (1 fr. 15 par poste)

Personne sérieuse désire se placer chez personne seule. S'adresser au Journal, n° 329. École d'enseignement, ancien professeur ayant temps libre, donnerait leçons ou ferait éducation enfants bonne famille. S'adresser aux bureaux du Journal, n° 325. Un ménage: le mari, 33 ans, le mari, 29 ans, demande place de maître-verrier ou cocher-jardinier et femme de chambre-cuisinière. Bonnes références. S'adresser aux bureaux du Journal, n° 340. Jeune homme instruit désire place préceptorat ou emploi dans bureau. — Bureaux du Journal, n° 336. Retraité d'Etat, actif, bonnes références, tiendrait livres et ferait encasements pour assurances, compagnies, etc. — Écrire F. L., Journal.

GRANDE PHARMACIE L'ÉLÉPHANT DÉPURATEUR RADICAL LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON

Grand Restaurant Parisien 43, rue des Rompards-d'Alain, LYON GRIFFAY, ex-chef de cuisine, prop. de vignobles à Millery SERVICE A LA CARTE ET A LA PORTION - DINERS A 1.50 ET AU-DESSUS Pension bourgeoise depuis 86 francs. — Salons de Famille VINS FINS - DINERS SUR COMMANDE - VINS de MILLERY Chambres pour MM. les Voyageurs au mois et à la nuit Rédaction de 10 0/0 aux Employés des Chemins de Fer

FRANCE LIBRE LA Dans les Établissements suivants: Grand Hôtel de Russie, rue Gasparin. Grand Hôtel des Beaux-Arts, r. de l'Hôtel-de-Ville. Hôtel de Rome, rue du Peyrat. Hôtel Jeanne-d'Arc, rue de la Bombarde. Brasserie du Tonneau, rue de la République. Café Maderni, rue de la République. Grand-Café, 8, rue de la République. Café-Glacier-Restaurant Mozzini, place Bellecour. Café du Mouvement, 4, place Carnot. Café de la Paix, place Le Viste. Revue de Lyon, 50, rue de la République. Café-Bar Victor-Hugo, rue Victor-Hugo. Café de l'Espérance, 35, rue de la Charité. Grand-Café du Cerols, à Rive-de-Gier. Hôtel Saint-Jacques, à Rive-de-Gier. Café Julien Bonnet, 41, r. République, St-Chamond.

Antien employé, récemment mandé, demande écritures chez lui, copies, bandes d'adresses, etc. — S'ad. au Journal. Bon comptable demande comptabilité à domicile ou chez lui. Conditions moyennes. — Écrire à la France Libre. Monsieur munit des meilleures références, demande emploi de comptable ou employé de bureau. — S'adresser 10, quai de la Pêcherie, chez M. Joseph Viret. Jeune fille de bonne famille, 22 ans, bonne éducation et instruction, connaissant le piano, demande place demoiselle de compagnie chez Dame seule. Voyagerait. — Écrire J. L., bureaux du Journal. Jeune fille, 20 ans, munie de ses brevets, désire emploi de représentante ou voyageur de commerce. — S'adresser chez M. Jacoby, 13, rue Bichat.

Maison de Confiance et de Bon Marché NOUVELLE GRANDE BAISSÉ DE PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES M. LEJEUNE LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON Grande facilité de paiement VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT Avec facilité de remboursement VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

BOURSE DE PARIS du 10 Février Table with columns: FONDS D'ÉTAT, ACTIONS, OBLIGATIONS, etc. Includes data for various stocks and bonds.

BOURSE DE LYON du 10 Février Table with columns: FONDS D'ÉTAT, ACTIONS, OBLIGATIONS, etc. Includes data for various stocks and bonds.